

Bureau du directeur du GEMRC
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2



2184-1000-1 (Capt adjt du Corps)

Le 16 août 2018

Liste de distribution

**COMMUNIQUÉ N^o 04/2018 DU DIRECTEUR DU GEMRC –
CAMPAGNE DE DONS VOLONTAIRES DE LA GUILDE DU GEMRC**

CONTEXTE

1. La campagne de dons volontaires a pour but de recueillir des fonds pour organiser des activités spéciales au sein du Corps du GEMRC. En plus de l'annexe du musée du GEMRC, nous nous dirigeons rapidement vers les célébrations du 75^e anniversaire du Corps en 2019. Afin d'appuyer ces activités et célébrer notre patrimoine, il faut du financement. Il importe de se rappeler que tous les dons sont entièrement volontaires. Si le cœur vous en dit, vous pouvez faire un don à l'une ou plusieurs des trois campagnes :

- a. Le Fonds pour les célébrations du 75^e anniversaire du GEMRC. Les dons serviront à acquérir des produits ou à organiser des activités locales et nationales pour commémorer notre 75^e anniversaire tels que : un film de 45 minutes, un t-shirt du GEMRC, une édition spéciale de la Revue du GEMRC, une pièce de monnaie du 75^e anniversaire, un Défi Ferraille, pour n'en nommer que quelques-uns. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet des activités et des produits commémoratifs sur le site Web du GEMRC à <http://rcemecorpsgemrc.ca/fr/evenements/75th-anniversary/>.
- b. Le Fonds du Musée du GEMRC. Les dons serviront à entretenir et à améliorer notre Musée. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet du Musée sur la page du Musée du site Web du GEMRC : <http://rcemecorpsgemrc.ca/fr/our-history/rceme-museum/>.
- c. Le Fonds général de la Guilde du GEMRC. Les dons serviront à accroître les avantages offerts par la Guilde du GEMRC.

COMMENT FAIRE UN DON

2. Peu importe la méthode de paiement, tous les dons doivent être complétés par l'intermédiaire du site Web du Corps du GEMRC à <http://rcemecorpsgemrc.ca/fr/rceme-guild/donate/>. Les dons peuvent être effectués par carte de crédit (Visa ou MasterCard), chèque, argent comptant ou transfert électronique. Le site web vous donnera des directives sur la façon de procéder pour chacune des méthodes et enverra vos coordonnées au Capt Adjt du Corps.

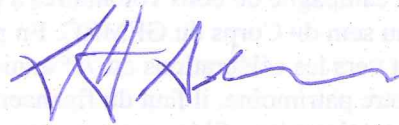
3. Transfert électronique. Jusqu'à ce que cette option soit incluse sur le site web, suivez ces deux étapes si vous souhaitez choisir ce mode de paiement:

- a. Sur la page de dons de la Guilde du GEMRC, après avoir entré le montant et l'information personnelle, veuillez sélectionner « Chèque / Argent comptant » comme méthode de paiement; et
 - b. À partir de votre compte bancaire en ligne, faites parvenir votre don à RCEMEGuild@gmail.com.¹
4. Reçus fiscaux. Tous les dons de 10 dollars ou plus sont déductibles d'impôts. Dans tous les cas, des reçus fiscaux seront délivrés au nom de la Guilde du GEMRC et envoyés aux donateurs individuels pour utilisation dans l'année financière visée.
5. Pour toute question relative au programme de dons volontaires, veuillez communiquer avec le capitaine Gary Dzeoba, capitaine-adjutant du Corps du GEMRC, au 705-424-1200, poste 2020.

Arte et Marte



N.P.M. Corriveau
Colonel
Directeur du GEMRC



J.H. Saunders
Adjudant-chef
Sergent-major du Corps du GEMRC

Liste de distribution

Conseil d'administration de la Guilde
Représentants principaux des régions du GEMRC
LAD Kingston 101
LAD Toronto 102
LAD Borden 103
LAD Ottawa/RCN 104
LAD de l'ouest du Canada 105
LAD Ville de Québec 106
LAD de l'Atlantique 107
LAD région de Montréal 108

¹ Notez que quelques jours après avoir complété votre don, vous recevrez un courriel de confirmation ainsi qu'un reçu d'impôt.